

## CAFFA SESSION 2016 rapport du jury

Documents de référence :

- Décret du 20 juillet 2015 n° 2015-885 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du CAFFA.
- circulaire du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique(CAFFA)

Le jury académique constitué par monsieur le recteur et présidé par Mr Philippe MAHEU, IA-DASEN s'est réuni le 7 juillet 2016 à l'examen de la synthèse des évaluations (épreuves 1 + épreuve 2) des candidats inscrits à l'admission du CAFFA, dans les locaux du CAEC à Aix en Provence.

Au préalable, des examinateurs qualifiés (inspecteurs du 2<sup>nd</sup> degré et enseignants de l'ESPE) ont procédé à l'évaluation des candidats pour l'épreuve de pratique professionnelle (épreuve 1).

Ces mêmes examinateurs qualifiés ont également assisté à la soutenance du mémoire entre le 4 et le 7 juillet et participé à l'entretien qui a suivi, conformément à la réglementation.

Le jury remercie les services de la DAFIP et de la DIEC pour leur soutien dans l'organisation de cette première session du CAFFA.

### **Candidats :**

56 candidats inscrits, 56 présents

Tous ayant bénéficié d'une dispense d'épreuve d'admissibilité et donc justifiant d'une expérience de formation (dans la formation initiale ou continue, sur un domaine disciplinaire ou sur une spécialité identifiée).

### **Décision du jury**

Le jury réuni en séance plénière a prononcé

49 admissions, les candidats ayant obtenu une note globale supérieure ou égale à 12/20 et au moins la moyenne dans chacun des domaines de compétences évalués.

- documentaliste 1
- Sciences Physiques 3
- SVT 2
- Math 5
- Lettres 1
- Arts Plastiques 1
- Histoire géographie 6
- Anglais 1
- Espagnol 2
- Philosophie 1
- CPE 2
- Economie-gestion 5
- STI 7
- Esthétique Industrielle 1
- EPS 1
- Lettres histoire 2
- Lettres anglais 1
- SBSSA 4
- Maintenance Electronique 1
- SES 2
- Arts Appliqués

7 refus, les candidats ont obtenu une note globale strictement inférieure à 12/20

Les candidats étaient d'origine professionnelle différente selon la répartition suivante :

PLP 23

CPE 2

Agrégés 9

Certifiés 20

Chaire sup 1

EPS 1

13 enseignants exercent en collège

16 en LEGT ou LPO

22 en lycée professionnel ou SEP

1 enseignant en SEGPA

1 enseignant en EREA

2 enseignants à l'ESPE

### **Leur origine géographique se décompose comme suit**

Alpes de Haute Provence 4

Hautes Alpes 1

Vaucluse 12

Bouches du Rhône 39

### **Commentaires du jury**

Le jury félicite les candidats admis, pour la pratique professionnelle manifestée dans le cadre de l'exercice de leur mission de formation ou d'accompagnement d'un stagiaire ; il les félicite également pour le travail de réalisation de leur mémoire professionnel et sa soutenance. Les candidats de cette session 2016 ont montré une véritable expérience de la formation et de l'accompagnement ainsi qu'une maîtrise parfois très pointue, du sujet qu'ils ont choisi de développer dans leur mémoire. Ces candidats tout en poursuivant leur mission ont su s'inscrire dans un exigeant processus de certification.

Le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont montré :

- leurs compétences organisationnelles et réflexives dans la construction de leur séquence de formation ;
- leur écoute et leur analyse de la pratique en situation d'accompagnement d'un stagiaire ;
- la prise en compte de la diversité des publics et des contextes de formation et les éventuelles résistances associées ;
- l'expertise développée dans la thématique support du mémoire, mais aussi la transposition de cette expertise à des champs plus larges (dépassant discipline, spécialité ou public cible) ;
- leurs capacités d'intégration dans un contexte académique et national de formation ;
- leurs qualités de communication, écrite et orale, rendant leur propos accessible et sans formalisme, tant en situation d'exercice du métier de formateur qu'au cours de la soutenance du mémoire.

Le jury invite les candidats qui n'ont pas été en mesure de montrer ces compétences au cours des épreuves de cette session, à analyser leur prestation dans le cadre de cette session et de manière plus large dans l'exercice de leur pratique professionnelle. Pour cela, ils disposent des remarques globales du jury du présent rapport et de la grille d'évaluation individuelle, consultable sur demande auprès de la division des examens et concours du Rectorat d'Aix Marseille. Compte tenu de leur service effectif de formateur, le jury encourage les candidats qui n'ont pas été certifiés au cours de cette session, de s'inscrire à la formation pour la session 2017 afin de mieux se préparer à la certification et de persévérer dans leur projet de développement professionnel.

Le jury a apprécié la qualité des productions et des prestations des candidats tant pour l'épreuve de pratique professionnelle que pour la soutenance de mémoire. En particulier, pour les candidats qui ont produit une analyse distanciée de leur pratique de formateur.

Le travail effectué pour la rédaction du mémoire professionnel a été l'occasion de recherches personnelles et de lectures de publications de référence qui ont enrichi les contenus et qui ont étayé les problématiques.

Toutefois, le jury rappelle que le mémoire doit s'appuyer sur une problématique d'accompagnement ou de formation. Il ne se limite pas à un exposé descriptif d'une situation de formation ni à une compilation de citations sans analyse. La réflexion doit amener le formateur à une prise de recul sur sa pratique et sur son engagement. Lors de l'entretien avec le jury, il est conseillé au candidat d'être à l'écoute des questions posées.

### **Le mémoire**

La qualité formelle des mémoires laisse parfois à désirer ; le peu de temps dont les candidats ont disposé n'est pas de nature à justifier, à lui seul, cette lacune.

Certains candidats ont d'ailleurs présenté des mémoires de très grande qualité, sur le fond comme sur la forme.

Les candidats les plus fragiles sont souvent ceux qui n'ont pas pris la mesure de l'intérêt des apports théoriques – appuyés sur la recherche - dans leur réflexion, comme dans leur posture. On ne saurait qu'encourager les futurs candidats à un réel approfondissement en la matière. Il est évident qu'un simple copier-coller d'articles ne saurait assurer l'appropriation des contenus concernés.

On a apprécié, lors de la soutenance, les candidats qui ont su distinguer le cadre institutionnel du cadre scientifique et théorique.

### **La posture du formateur**

Cette posture suppose une capacité de décentration, une aptitude à sortir de ses champs disciplinaires ou de spécialité propres pour se projeter dans les fonctions attendues. On a apprécié, lors de la soutenance, les candidats qui ont su faire état de leur maîtrise des grands concepts pédagogiques (compétences, évaluation, accompagnement, étayage, etc.).

### **Conseils pour la préparation**

Le jury incite très vivement les candidats à lire et à s'approprier le référentiel.

La soutenance ne saurait constituer une redite du mémoire ; on a valorisé les candidats capables de parler librement, sans lecture intégrale de leurs notes ou de leur présentation vidéo projetée.

Les meilleurs candidats sont ceux qui, dans l'échange (lors de l'épreuve pratique comme lors de la soutenance du mémoire), ont su prolonger et approfondir leur réflexion, en fonction des questions posées.

Si un rappel sommaire de ses engagements dans la formation peut s'avérer intéressant, la présentation ne saurait se limiter à ces aspects ; une forme d'humilité dans l'approche professionnelle est souvent le gage d'une capacité à poursuivre le travail engagé et à toujours se remettre en question.